

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SESSION ORDINAIRE
POUR L'ARRONDISSEMENT DE MACNIDER
TENUE LE 12 MARS 2018**

Procès-verbal de la séance régulière pour l'arrondissement de MacNider de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 12 mars 2018 à la salle du conseil à 18 h 30.

Étaient présents Mme la présidente June Smith et M. le Conseiller René Lepage, ainsi que Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION # 18-03-12
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité que la séance de l'arrondissement de MacNider soit ouverte à 18 h 30.

RÉSOLUTION # 18-03-13
ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2018.
4. Comptes à payer.
5. Varia ouverts :
 - 5.1. Résolution relative à la demande de décret ministériel concernant le programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux;
 - 5.2. Adoption du règlement #17-119 - Code d'éthique et de déontologie des élus de Métis-sur-Mer;
 - 5.3. Règlement sur le traitement des élus municipaux;
 - 5.4. Facturation annuelle 2018-2019 du Réseau Biblio;
 - 5.5. Soutien municipal aux journées de la persévérance scolaire;
6. Période de questions.
7. Date de la prochaine séance : Lundi 9 avril 2018, 18 h 30, à la salle du conseil, 138, Principale, Métis-sur-Mer;
8. Levée de l'assemblée.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION # 18-03-14
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT MACNIDER TENUE LE 5 FÉVRIER

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire de l'arrondissement de MacNider tenue le 5 février 2018 soit approuvé tel que soumis.

4. COMPTES A PAYER

RÉSOLUTION # 18-03-15
COMPTES A PAYER

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient payés :

Postes Canada	26.20 \$
Metis Beach School	0 \$
TOTAL	26.20 \$

5. VARIA OUVERT

5.1 Résolution relative à la demande de décret ministériel concernant le programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer a soumis à l'Agence Parcs Canada une proposition de financement d'un projet lié au Phare de la Pointe Mitis dans le cadre du programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux de Parcs Canada;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence souhaite verser au bénéficiaire une contribution en vue de la mise en œuvre du projet;

POUR CES MOTIFS,

Une résolution a été adoptée par la Ville et,

- Approuve le projet d'entente de contribution entre la Ville et l'Agence;
- Et qu'en vertu de la loi sur le ministère du Conseil exécutif, demande au gouvernement du Québec d'adopter un décret d'autorisation permettant à la Ville de conclure cette entente avec le gouvernement du Canada.

5.2 Adoption du règlement #17-119 - Code d'éthique et de déontologie des élus de Métis-sur-Mer.

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le conseil de toute municipalité doit adopter ce règlement portant sur le code révisé selon les exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* au plus tard le 1^{er} mars 2018 avec ou sans modification;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU' avis de motion a été donné;

ATTENDU QU' un avis public conforme a été publié au plus tard 7 jours avant la séance d'adoption du code.

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'adopter le code d'éthique et de déontologie tel que présenté et déposé au conseil municipal.

5.3 Règlement sur le traitement des élus municipaux.

À la séance régulière du Conseil, Mme la conseillère Martine Bouchard donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement sur le traitement des élus. Ce règlement encadrera et fixera une rémunération de base annuelle ainsi qu'un montant d'allocation de dépenses pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2018 et les exercices financiers suivants.

5.4 Facturation annuelle 2018-2019 du Réseau Biblio.

Une résolution a été adoptée par la Ville afin de payer la cotisation annuelle ainsi que le support informatique Symphony pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 qui se résume comme suit :

CONTRIBUTION MUNICIPALE POUR LA PÉRIODE DU 1 ^{ER} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2019			
603 habitants	Pour 12 mois	@ 4.52 \$/h	2 725.56 \$
COÛT D'UTILISATION ET SOUTIEN AU LOGICIEL SYMPHONY DU 1 ^{ER} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2019			
603 habitants	Pour 12 mois	@ 0.43 \$/h	259.29 \$
		TPS 5%	149.24 \$
		TVQ 9.975%	297.74 \$
		Grand Total	3 431.83 \$

5.5 Soutien municipal aux journées de la persévérance scolaire.

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait que le Bas-Saint-Laurent se positionne avec les meilleurs taux de diplomation et de décrochage scolaire du Québec, ce sont 76,2% des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme soit 68,9% des garçons et 83,6 % des filles. Il reste donc du travail à faire pour atteindre la nouvelle cible de 85% établie par le gouvernement dans la nouvelle politique sur la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche COSMOSS organise *Les Journées de la persévérance scolaire* et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région ;

POUR CES MOTIFS,

UNE RÉOLUTION A ÉTÉ ADOPTÉE PAR LA VILLE AFIN DE

- Déclarer la 3^e semaine de février comme étant *Les Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité ;
- Appuyer les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés ;

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 18h40 et se termine à 18h40.

7. DATE DE LA PROCHAINE SESSION

La date de la prochaine séance est le lundi 9 avril 2018, à 18h30 à la salle du conseil.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION # 18-03-16
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller René Lepage propose que la séance soit levée à 18h40.

Approuvé lors de la session tenue :

June Smith, président

Stéphane Marcheterre,
Directeur général et secrétaire-trésorier